



## **COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

## Centrale thermique du Suroît

Le gouvernement du Québec doit revoir son mode de gestion de l'énergie et refaire ses calculs en matière de lutte aux changements climatiques

Montréal, le 8 octobre 2002 – Partant de l'analyse du projet de centrale thermique du Suroît qu'ils présentent aujourd'hui au BAPE, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) interpellent le gouvernement du Québec afin qu'il revoie ses orientations en matière d'énergie.

Dans un premier temps, le RNCREQ et le CQDE font la preuve que la centrale thermique du Suroît n'est pas requise pour desservir la clientèle québécoise en électricité mais qu'elle servira uniquement à profiter d'opportunités d'affaires sur les marchés extérieurs. Dans ces circonstances, les lourds impacts environnementaux et sociaux du projet, notamment l'accroissement significatif des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, ne sont pas justifiables.

Le contexte dans lequel s'inscrit le projet permet aussi au RNCREQ et au CQDE de constater que le gouvernement du Québec a une mauvaise perception de la complexité des enjeux entourant la lutte aux changements climatiques envers laquelle il s'est pourtant fermement engagé. En dépit d'une augmentation déjà substantielle des émissions de GES au Québec par rapport à leur niveau de 1990 et considérant qu'aucune mesure concrète de réduction n'a été mise de l'avant depuis, il est inquiétant de voir le gouvernement donner un appui inconditionnel au développement de la filière thermique. Qui plus est, le gouvernement et Hydro-Québec adoptent un discours démesurément optimiste par rapport aux bénéfices que le Québec pourrait retirer d'un éventuel marché d'échanges de crédits d'émission de GES. Le RNCREQ et le CQDE considèrent que la réduction des émissions de GES doit être maximisée ici plutôt qu'à l'étranger afin d'améliorer la santé publique de la population du Québec.

En complément de leur analyse, le RNCREQ et le CQDE formulent trois importantes recommandations visant à favoriser l'intégration des critères environnementaux dans les choix de développement : soit (1) que le gouvernement revoit la procédure d'évaluation environnementale québécoise afin que non plus seulement les projets mais aussi les politiques et programmes des ministères et organismes d'État y soient soumis ; (2) qu'il redonne à la Régie de l'énergie ses pouvoirs originaux, lesquels étaient issus des

conclusions très lucides du débat public sur l'énergie en matière d'appropriation des choix, de transparence, de contrôle des impacts et de partage des bénéfices, et (3), qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle entreprenne et exécute des démarches utiles et productives au niveau des économies d'énergie et du développement de nouvelles sources d'énergie.

- 30 -

Source : Marc Turgeon, responsable en énergie pour le RNCREQ, Tél.: 1-819-643-9807

Hélène Sicard, présidente du CQDE Tél. : 1-514-843-0094